

CSO

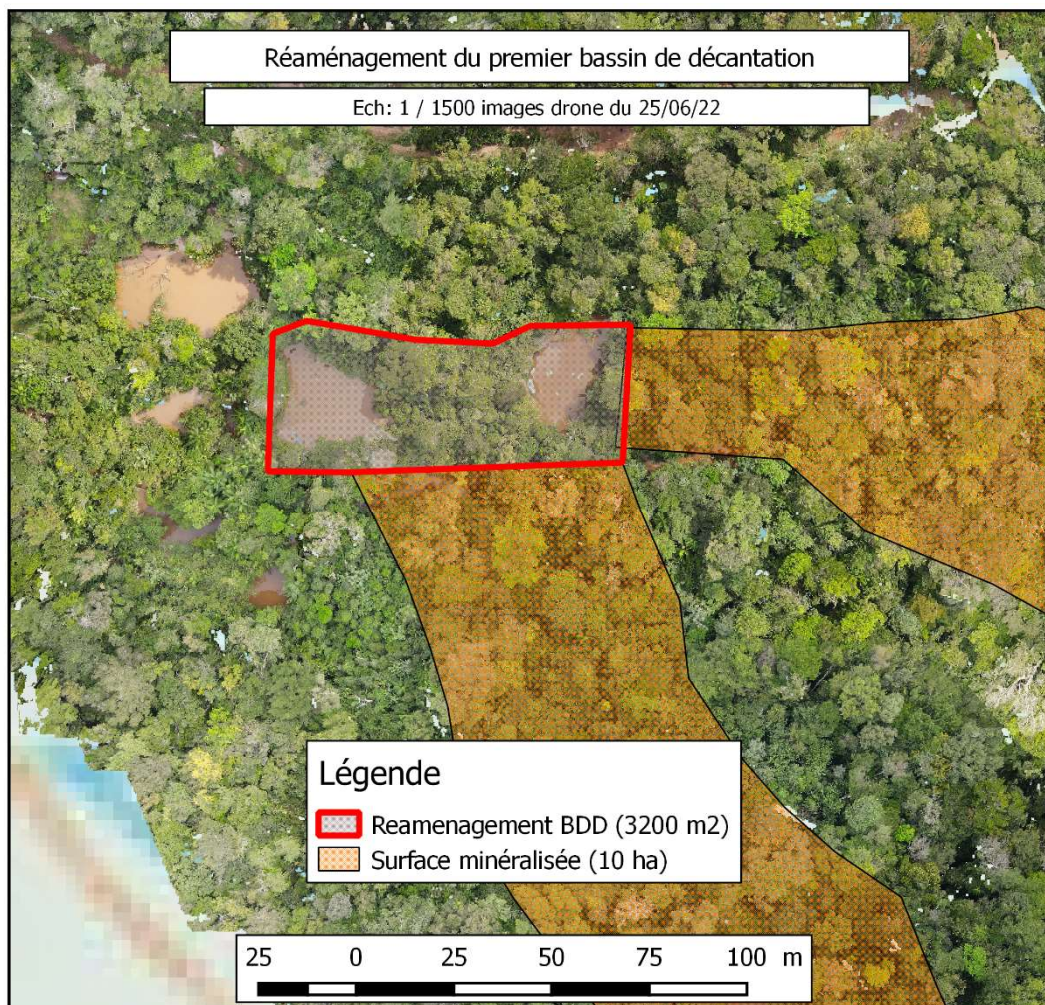
SIRET : (EN COURS DE CREATION)

1530 C RN2 97351 MATOURY

ermina.sial@gmail.com

COMPLEMENTS A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AEX CRIQUE SERPENT SUD

1. La déviation de la crique est bien prévue sur 1850 m et non sur 900 m
2. Le réaménagement d'un ancien bassin de décantation consiste à créer un bassin d'environ 3000 m² en surface et d'une profondeur suffisante (2 m dans ce cas) afin de recevoir les premiers rejets de caisse permettant l'exploitation du chantier n°1 de la phase 1, voir figure ci-dessous.



L'intérêt du réaménagement d'anciens bassins est d'éviter la déforestation de 3000 m² en bordure du gisement et de profiter des rejets de caisse du chantier pour combler le manque de matériel du bassin afin de le réhabiliter.

Le processus de réaménagement est :

- vider les eaux présentes dans les deux anciens bassins
- creuser les bordures des anciens bassins (selon le tracé rouge sur la figure) afin d'obtenir un seul bassin de décantation de 3200 m² en surface et de 2 m de profondeur.
- utiliser le matériel excavé afin de faire une digue de 1 m de hauteur sur 1 m de large tout autour du bassin de décantation.

3. Il y aura 28 bassins de décantation correspondant au 28 chantiers d'exploitation.
4. Il n'y aura pas de base-vie construite sur cette AEX, cependant les équipes vivront sur la base-vie de l'AEX Serpent Ouest située à un peu plus d'un kilomètre du permis. Il me semblait important de préciser les incontournables besoins permettant la vie sur le camp afin d'exploiter dans les meilleures conditions cette AEX.
5. Le cours d'eau dévié sera réintroduit dans le milieu naturel après la réhabilitation du chantier et avant la revégétalisation.

A l'heure actuel, sur le site de serpent (AEX 12-2016), un lit mineur de largeur 6 m et profond de 1,50 m est creusé. Ce dernier passe principalement sur les cônes de rejets permettant d'éviter une augmentation de la turbidité de l'eau lors de la mise en eau. Les berges sont faiblement inclinées, limitant l'érosion, permettant un accès à la faune pour le franchissement du cours d'eau et permettant le débordement de la crique en cas de crue. La sinuosité est faite de telle sorte qu'il n'y ait pas plus de 50 m de tronçons linéaires.

Sur le site de Aviosa 1 (AEX 11-2018), la SAS SIAL est site pilote du projet Rhysog. La réhabilitation du cours d'eau consiste à ne pas creuser de lit artificiel lors de la réintroduction de la crique dans le milieu naturel. Lors de forts épisodes pluvieux la crique trouve un passage (voir plusieurs) et déborde rapidement sur son lit majeur. Cela a pour effet de baisser l'énergie hydraulique et ainsi de limiter l'érosion des crues et donc le relargage de MeS.

A titre personnel, je suis convaincu que cette technique de réintroduction de la crique dans le milieu naturel est pertinente sur le long terme. Son principal avantage est une baisse du phénomène érosif lors de crue et donc une diminution globale du taux de MeS relargué dans la crique.

Tant que le projet Rhysog n'est pas validé par les services compétents nous continuerons de réaménager la crique comme décrit sur l'AEX 11-2016.